

MISE À JOUR INTERMÉDIAIRE SUR LA GESTION FINANCIÈRE

Documents supplémentaires pour ce point : Rapport financier 2025 (ONUSIDA/PCB (58)/26.10)

Mesure requise lors de cette réunion – le Conseil de coordination du Programme est invité à :

- *Prendre note* du rapport intermédiaire sur la gestion financière pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026, y compris la décision de suspendre l'alimentation du Fonds de rénovation des bâtiments ;

Implications financières de la mise en œuvre des décisions : économie de US\$ 0.43 million

Sommaire

Résumé analytique	4
Introduction	6
Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités de l'ONUSIDA pour l'année 2026.....	6
Crédits dépensés et engagés au titre du Cadre unifié de budget, de résultats et de responsabilité (UBRAF) 2026.....	10
Solde du fonds	13
Passifs liés au personnel	14
Fonds de rénovation des bâtiments	15
Fonds de réserve d'exploitation	15
Points de décision proposés	16
Annexe I	17

Résumé de l'Exécutif

1. L'année 2026 marque une période de transition inédite pour le programme conjoint. Suite à l'approbation par le Conseil de coordination du programme (CCP) du modèle de fonctionnement révisé et à l'adoption du plan de travail et du budget pour 2026, l'ONUSIDA a procédé à un ajustement rapide de son budget de fonctionnement de base, qui passe de 150 millions USD en 2025 à 63 millions USD en 2026. Cette réduction significative a nécessité une restructuration organisationnelle extensive dans un délai très court. La réduction des effectifs du Secrétariat d'environ 55 % a été mise en œuvre par le biais de notifications de suppression de postes publiées en juin 2025, le processus de départ des agents devant s'achever d'ici la fin juillet 2026. Parallèlement, le financement catalyseur destiné aux co-parrainants a été limité aux six co-parrainants principaux et fixé à 3 millions USD conformément au scénario approuvé du budget de base de 63 millions USD.
2. Malgré un contexte financier difficile, le niveau des revenus de base enregistré au cours des premiers mois de 2026 a permis d'assurer une certaine stabilité pendant la période de transition. Au 30 avril 2026, un montant total de 40,8 millions USD avait été alloué au programme conjoint, dont 39,8 millions USD sous forme de contributions de base non affectées et 1,9 million USD sous forme de contributions de base affectées. Cette évolution est le fruit de l'engagement continu de plusieurs des principaux bailleurs de fonds de l'ONUSIDA, dont bon nombre ont versé leurs contributions dès le début de l'année, notamment dans le cadre d'accords de financement pluriannuels. D'après les projections actuelles pour 2026, le résultat opérationnel non affecté, ajouté aux produits financiers prévus, y compris les loyers perçus pour l'immeuble de Genève, devrait atteindre environ 63 millions USD en 2026, soit un montant équivalent aux dépenses opérationnelles prévues. La réalisation de cet équilibre dépendra de la concrétisation intégrale des engagements financiers pris par les principaux bailleurs de fonds.
3. La transition rapide vers le nouveau modèle de fonctionnement a eu un impact significatif sur les réserves et les soldes des fonds de l'ONUSIDA. Conscient du délai de mise en œuvre exceptionnellement court lié à la révision substantielle du Cadre unifié pour le budget, les résultats et la responsabilité (UBRAF), le CCP a approuvé l'utilisation d'un montant maximal de 15 millions USD provenant du Fonds de réserve de fonctionnement (ORF) afin de couvrir les obligations envers le personnel quittant ses fonctions, conformément au Statut et au Règlement du personnel. Cette décision a permis à l'ONUSIDA de respecter ses engagements tout en conservant, à la fin de l'année 2025, un solde de fonds d'environ 39 millions USD, garantissant la viabilité opérationnelle de l'organisation. Toutefois, pour ramener l'ORF à son niveau approuvé par le CCP, soit 35 millions USD, au cours de l'année 2026, il faudrait mobiliser des ressources de base non affectées au-delà du plafond de financement de 80 millions USD fixé par le CCP pour le plan de travail et le budget de 2026. Une fois le modèle de fonctionnement révisé pleinement mis en œuvre et toutes les obligations liées au départ du personnel réglées, le solde du fonds à la fin de l'exercice 2026 devrait s'établir à environ 19 millions USD.
4. Le transfert de 15 millions USD de l'ORF vers le solde du fonds de base non affecté a joué un rôle essentiel dans le soutien à cette transition. Ces ressources ont permis au Secrétariat de s'acquitter de ses obligations envers les membres du personnel ayant quitté leurs fonctions en 2025, et de constituer des provisions pour les obligations liées aux départs de personnel prévus en 2026. Le coût total de la transition en 2025 s'est élevé à 16 millions USD. Ce montant comprenait 14,2 millions USD au titre des coûts

salariaux engagés pendant les périodes de préavis et 1,8 million USD au titre des indemnités de départ versées à 82 membres du personnel ayant quitté l'ONUSIDA entre juillet et novembre 2025. En outre, le Secrétariat a affecté 13,1 millions USD provenant du transfert de l'ORF à titre de provision destinée à couvrir les indemnités de départ des agents financés sur le budget de base qui quitteront le Secrétariat au cours de l'année 2026 dans le cadre du processus de transition.

5. Cette transition a également eu des répercussions sur la situation financière de plusieurs passifs à long terme et fonds de réserve. L'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) destinée au personnel éligible de l'ONUSIDA continue d'être gérée par le biais du régime d'assurance maladie du personnel de l'OMS. L'ONUSIDA travaille actuellement avec l'OMS sur la question du traitement des actifs excédentaires liés à l'ASHI. Selon la dernière évaluation actuarielle, les engagements au titre des régimes à prestations définies s'élevaient à 56,6 millions USD, contre 137,4 millions USD au 31 décembre 2024. Cette baisse significative s'explique principalement par la révision des hypothèses démographiques et financières, ainsi que par l'impact des réductions d'effectifs associées à la transition vers le nouveau modèle de fonctionnement. Parallèlement, les actifs détenus en fiducie pour le compte du personnel, y compris les cotisations versées par l'organisation et le personnel ainsi que les provisions pour charges encourues mais non payées, s'élevaient à 180,3 millions USD. En conséquence, selon la dernière évaluation réalisée par un actuaire, l'actif de l'ASHI dépasse actuellement son passif d'environ 123,7 millions USD.
6. En réponse aux recommandations du Comité consultatif indépendant d'experts de surveillance (IEOAC) de l'ONUSIDA, l'ONUSIDA envisage de revenir à sa pratique antérieure consistant à présenter les actifs et passifs associés à l'ASHI directement dans le bilan, plutôt qu'uniquement dans les notes annexes aux états financiers, sous réserve du respect des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Compte tenu du déséquilibre actuel entre les actifs et passifs de l'ASHI, la direction envisage également, en concertation avec l'OMS, un gel temporaire des cotisations correspondant à la part de l'organisation au titre de l'ASHI.
7. Pour ce qui est des réserves relatives aux immobilisations, la location d'une partie importante du bâtiment de Genève à d'autres organisations des Nations Unies a renforcé la viabilité à long terme de cette infrastructure. Sur la base des évaluations actuelles, la direction estime que le Fonds de rénovation des bâtiments existant est suffisant pour répondre aux besoins d'entretien prévus à l'avenir et n'a donc pas l'intention, pour l'heure, d'allouer des ressources supplémentaires à ce fonds.
8. Dans l'ensemble, le Programme conjoint a réalisé des progrès considérables dans la mise en œuvre du modèle de fonctionnement révisé, tout en conservant un certain niveau de stabilité financière au cours d'une période de transformation organisationnelle particulièrement difficile. Le maintien du soutien des bailleurs de fonds et le versement intégral des contributions promises resteront essentiels pour garantir le bon déroulement de la transition et la mise en œuvre durable du plan de travail et du budget 2026, ainsi que la poursuite des efforts de transition en 2027.

Introduction

9. Ce document présente les informations financières intermédiaires relatives à la gestion financière pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026. La présentation qui sera faite lors de la 58^e réunion du Conseil de coordination du programme comprendra des informations financières portant sur la période allant jusqu'au 31 mai 2026. Les comptes et activités de l'ONUSIDA font l'objet d'un examen et d'un contrôle permanents de la part des auditeurs internes et externes de l'OMS. Le rapport financier et les comptes annuels certifiés de l'exercice 2026 seront présentés au CCP en juin 2027.

Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités de l'ONUSIDA pour l'année 2026

Budget et plan de travail approuvés

10. Le Cadre unifié de budget, de résultats et de responsabilité (UBRAF) pour la période 2022-2026, approuvé par le CCP lors d'une session extraordinaire en octobre 2021, reste le cadre opérationnel qui guide la contribution du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida.
11. Le cadre d'action 2022-2026 de l'UBRAF poursuit son objectif visant à tirer davantage parti des atouts, des capacités et des avantages comparatifs du Programme conjoint afin d'aider les pays et les communautés à réduire les inégalités qui entravent l'accès aux services et leur utilisation, qui laissent pour compte les personnes vivant avec le VIH, exposées au risque de contamination ou touchées par le VIH, et qui alimentent l'épidémie de sida.
12. Le plan de travail et le budget pour 2024-2025, qui correspondent au deuxième exercice biennal du cadre UBRAF 2022-2026, ont permis la mise en œuvre des priorités stratégiques et du cadre de résultats approuvés par le Conseil de coordination du programme. À mesure que la mise en œuvre progressait tout au long de l'année 2025, le Programme conjoint a continué à orienter ses ressources et ses capacités vers les dix domaines de résultats de l'UBRAF au niveau des réalisations, tout en adaptant les modalités de mise en œuvre et les approches de hiérarchisation des priorités en fonction de l'évolution des réalités en matière de financement et des nouveaux besoins des pays.
13. Lors de sa 52^e réunion, en juin 2023, le Conseil de coordination du programme a approuvé le budget de base pour 2024-2025 ainsi que la répartition budgétaire entre les co-parrainants et le Secrétariat, sur la base d'un montant de référence de 187 millions USD par an, dans la limite d'un plafond de 210 millions USD par an. Par la suite, lors de sa 53^e réunion, le Conseil de coordination du programme a pris note des priorités fixées d'un commun accord par le Secrétariat et les co-parrainants, en réponse à une prévision de réduction du financement de base à 160 millions USD.
14. En 2025, le Programme commun a été confronté à de nouvelles pressions financières à la suite des notifications reçues en 2024 concernant de nouvelles réductions des

contributions des bailleurs de fonds. En conséquence, le budget de fonctionnement révisé du Programme conjoint pour 2025 a été approuvé à hauteur de 150 millions USD. Il comprend une dotation annuelle de 120 millions USD destinée à financer le Secrétariat de l'ONUSIDA pour permettre à ce dernier de s'acquitter de ses missions, ainsi qu'une dotation annuelle de 30 millions USD provenant des co-parrainants, sous forme de financement catalyseur destiné aux services mondiaux de base et aux enveloppes nationales. La dotation annuelle pour 2025 repose sur l'hypothèse que la contribution annuelle du gouvernement américain pour 2025 sera maintenue. Toutefois, à la suite de la notification de résiliation reçue en février 2025 de la part du gouvernement américain, principal bailleur de fonds de l'ONUSIDA, la contribution de base prévue de 50 millions USD pour 2025 n'a pas été confirmée. Cela a limité la capacité du Secrétariat à transférer aux co-parrainants les dotations initialement prévues pour 2025.

15. Le CCP a entériné le modèle de fonctionnement révisé lors de sa réunion de juin 2025 et, lors de sa session extraordinaire d'octobre 2025, a approuvé un budget de base financé par des contributions non affectées de 63 millions USD dans le cadre du scénario n° 1. Ce budget prévoit 60 millions USD pour le Secrétariat et une dotation de 3 millions USD pour les six principaux co-parrainants.

Fonds alloués pour l'année 2026

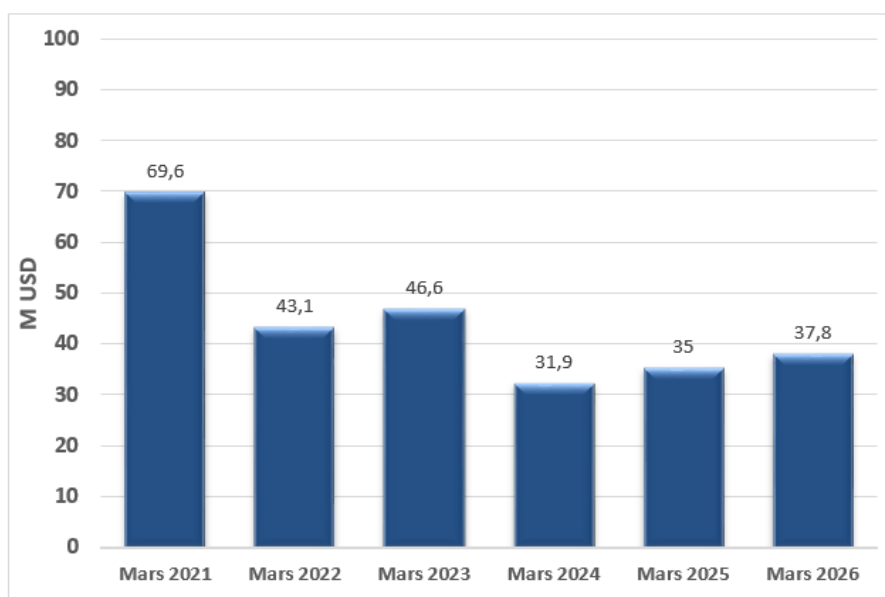
16. Au cours de la période considérée, des recettes d'un montant total de 40,8 millions USD provenant de neuf gouvernements ont été affectées à l'exercice 2026 du Cadre unifié de budget, de résultats et de responsabilité. Le tableau 1 présente le détail des recettes affectées au budget unifié de base pour 2026, dans le cadre du dispositif de résultats et de responsabilité, pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026. Il est à noter que les contributions des pays bénéficiaires que sont l'Algérie, la Côte d'Ivoire et les Philippines constituent des contributions spécifiques destinées à soutenir les programmes de l'ONUSIDA dans ces pays. La contribution de Monaco comprend un montant de 144 000 USD (120 000 euros) alloué spécifiquement à l'Afrique du Sud.

Tableau 1. Cadre unifié de budgétisation, de résultats et de responsabilité — Détails des recettes de base pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026 (en USD)

Contributions volontaires	Fonds alloués au titre des fonds de base de l'UBRAF pour 2026
Gouvernements	
Algérie	30 000
Belgique	3 436 426
Côte d'Ivoire	1 500 000
Danemark	6 133 088
Luxembourg	2 778 079
Monaco	179 641
Pays-Bas	21 089 224
Philippines	220 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5 464 481
TOTAL	40 830 939

17. La *figure 1* ci-dessous compare les fonds mis à disposition au 31 mars de chaque année au titre du Cadre unifié de budget, de résultats et de responsabilité pour les années 2021 à 2026. Les fonds ont été mis à disposition au plus tard le 31 mars de chaque année de l'exercice biennal. Un montant total de 28,5 millions USD a été alloué pour 2026 au titre du budget de base 2026 du Cadre unifié de budgétisation, de résultats et de responsabilité. 1,9 million USD correspondent à des dépenses de base spécifiées et 26,6 millions USD à des dépenses de base non spécifiées, ce qui représente 42,2 % du budget annuel approuvé pour les dépenses de base non spécifiées, qui s'élève à 63 millions USD. Ce montant est comparable à celui qui avait été débloqué au cours de la même période en 2024 et 2025 ; il reste toutefois nettement inférieur aux contributions enregistrées au premier trimestre des quatre années précédentes.

Figure 1. Comparaison des recettes de base mises à disposition au 31 mars de chaque année au titre du Cadre unifié de budget, de résultats et de responsabilité, de 2021 à 2026 (en millions USD)



18. Au cours de la période considérée, un montant de 19,6 millions USD a été alloué aux ressources non essentielles de l'UBRAF afin de soutenir plusieurs activités mondiales, régionales et nationales destinées à des pays ou à des fins spécifiques. L'annexe I présente le détail des recettes affectées au budget unifié hors base de 2026, dans le cadre du Cadre de résultats et de responsabilité, perçues au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026.

Perspectives financières pour 2027

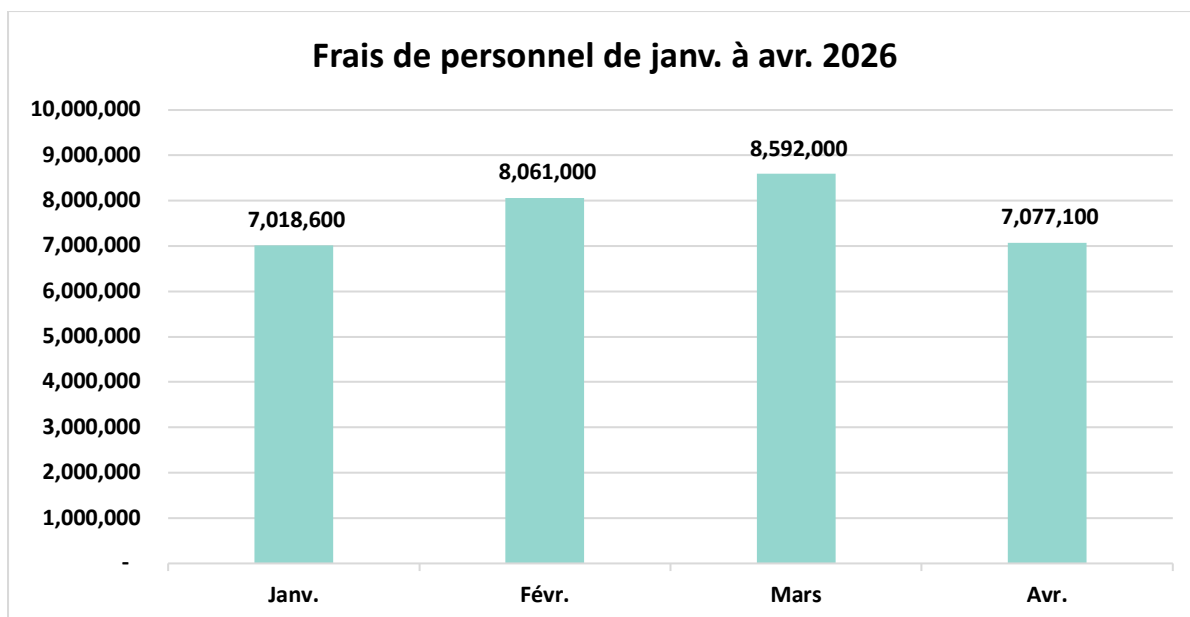
19. L'ONUSIDA continue de collaborer activement avec les bailleurs de fonds, nouveaux et existants, et de plaider pour des fonds de base et hors base pour 2027. Nous sommes particulièrement reconnaissants envers les bailleurs de fonds, notamment l'Australie, la Belgique, la Chine, le Danemark, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, qui ont déjà signé des accords ou se sont engagés à verser des fonds pour 2027 ou au-delà. Cela témoigne de l'engagement continu de ces pays envers le Programme commun et de leur soutien à une transition responsable, menée par le CCP. En 2026, l'ONUSIDA a mobilisé des fonds supplémentaires spécifiquement affectés aux activités de base auprès des pays bénéficiaires (Algérie, Côte d'Ivoire et Philippines). L'ONUSIDA continue également à mobiliser des fonds provenant de subventions accordées par le Fonds mondial aux pays bénéficiaires. Nous espérons pouvoir tirer parti de cette dynamique et mobiliser des ressources supplémentaires auprès des pays bénéficiaires en 2027. L'ONUSIDA a renforcé ses partenariats avec les fondations et prévoit de continuer à bénéficier de leur soutien financier en 2027. L'ONUSIDA prévoit de bénéficier de contributions supplémentaires de la part des bailleurs de fonds pour son financement de base en 2027, une fois que les plans relatifs à la transition organisationnelle auront davantage progressé. Les travaux du groupe de travail du CCP de l'ONUSIDA sur l'intégration de l'ONUSIDA au sein du système des Nations unies et au-delà sont bien avancés, et un premier projet de recommandations sur l'avenir du mandat des Nations unies en matière de VIH a été présenté lors de la 58^e réunion du CCP.
20. L'ONUSIDA tient à remercier les bailleurs de fonds qui ont déjà versé l'intégralité de leurs contributions pour 2026, en particulier ceux qui ont versé par anticipation les montants qu'ils s'étaient engagés à verser pour cette année. Il s'agit notamment des Pays-Bas, du Danemark et du Royaume-Uni. Ces versements encouragent les autres bailleurs de fonds à s'acquitter dès que possible l'intégralité de leurs contributions pour

2026. Des fonds supplémentaires sont indispensables pour atteindre les objectifs du plan de travail 2026 du Programme commun, compte tenu de l'augmentation des besoins et de la baisse récente des contributions. L'ONUSIDA lance également un appel aux promesses de financement pour 2027 afin de soutenir la planification et la mise en œuvre efficaces des programmes durant cette période de transition cruciale.

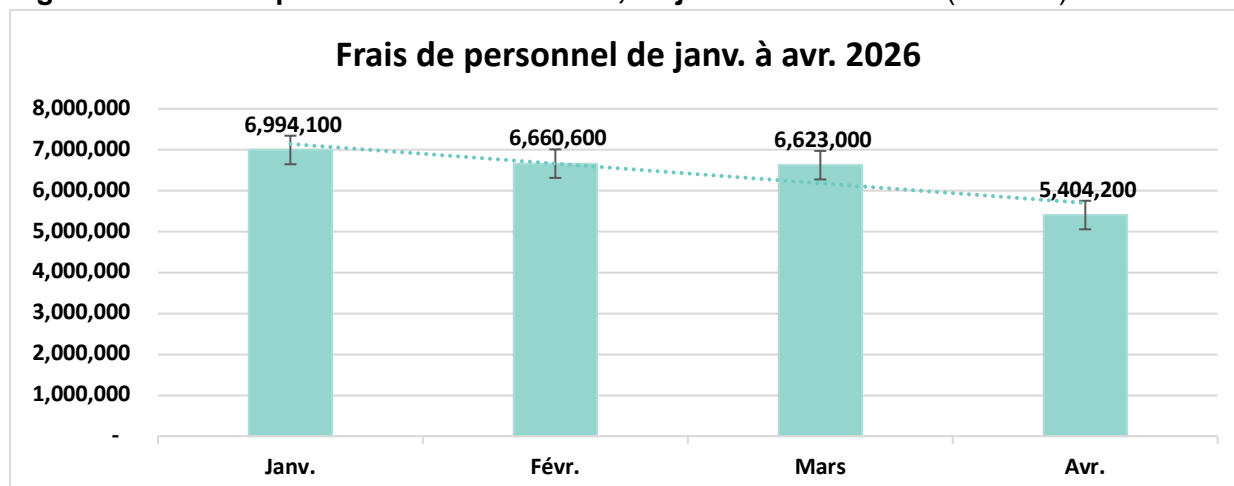
Crédits dépensés et engagés au titre du Cadre unifié de budget, de résultats et de responsabilité (UBRAF) 2026

21. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2026, des dépenses et engagements estimés à un total de 30,7 millions USD ont été engagés au titre du budget de base non spécifié approuvé de 63 millions USD pour l'année 2026, ce qui représente un taux d'exécution de 48,7 %. Compte tenu des départs supplémentaires prévus en mai et juin 2026, le taux d'exécution budgétaire diminuera, les charges de personnel devant baisser à partir de juillet 2026. La consommation budgétaire jusqu'à fin avril 2026 comprend les coûts réels de janvier 2026 ainsi que les coûts de personnel estimés pour la période allant de février 2026 à avril 2026, calculés sur la base des coûts réels de janvier. Le recours aux coûts estimés s'explique par les retards enregistrés dans le traitement des dépenses liées à la paie pour la période de février à avril, ainsi que par les subventions accordées par l'OMS. Il s'agit là d'un des nombreux obstacles rencontrés à la suite de la mise en place du système de gestion d'entreprise.
22. Le montant total des dépenses et des obligations liées à la mise en œuvre des activités prévues dans le Cadre unifié de budget, de résultats et de responsabilité pour 2026 se répartit comme suit :
 - a. En ce qui concerne le Secrétariat, les dépenses engagées s'élèvent à 28,8 millions USD et les engagements à 1,9 million USD, ce qui représente un montant total d'exécution de 30,7 millions USD et un taux d'exécution financière global de 51,2 %.
 - b. Transferts vers les co-parrainants : La première tranche de 1,5 million USD, sur les 3 millions USD alloués aux co-parrainants pour 2026, a été versée en mai 2026, après réception en avril 2026 de contributions de base non précisées dépassant le seuil de 30 millions USD, conformément à la décision du CCP.
23. La *figure 2* présente le détail du budget de base, des dépenses et des engagements approuvés dans le cadre unifié de budget, de résultats et de responsabilité pour 2026, ventilés par domaine de résultats et par fonction essentielle du Secrétariat, pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026.

Figure 2. Dépenses de base et engagements pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026 (en USD)



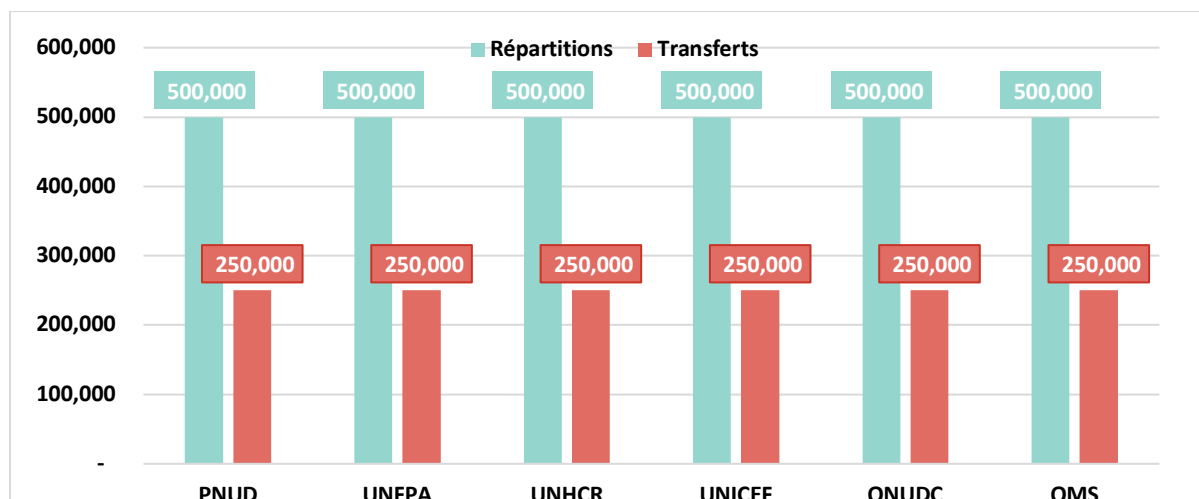
24. Les dépenses totales pour le mois de janvier se sont élevées à 7,0 millions USD, dont la majeure partie, soit 7,0 millions USD, correspondait aux frais de personnel. Les dépenses liées aux activités et aux opérations ont été minimes, s'élevant respectivement à 3 000 USD et 22 000 USD, ce qui reflète le faible niveau d'activité des programmes et des opérations au cours du mois. Cela s'explique principalement par le fait que les fonds destinés aux subventions et aux bourses n'étaient pas disponibles suite au déploiement du nouveau système de gestion opérationnelle par l'OMS.
25. Les dépenses totales pour le mois de février se sont élevées à 8,1 millions USD, principalement en raison des frais de personnel estimés à 6,7 millions USD. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté pour atteindre 1,3 million USD, reflétant l'intensification des activités opérationnelles et de mise en œuvre des programmes, tandis que les dépenses liées aux activités se sont élevées à 0,2 million USD.
26. En mars, les dépenses se sont élevées à 8,6 millions USD, dont 6,6 millions USD au titre des frais de personnel. Les dépenses liées aux activités s'élèvent à 1,1 million USD, ce qui témoigne d'une intensification de la mise en œuvre des programmes, et des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,8 million USD.
27. Les dépenses totales pour le mois d'avril se sont élevées à 7,1 millions USD, soit une baisse de 1,5 million USD par rapport au mois de mars 2026. Cela s'explique en grande partie par la baisse des frais de personnel, qui s'élèvent à 5,4 millions USD, suite au départ de certains collaborateurs dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de restructuration. Les charges d'exploitation et les charges d'activité se sont élevées respectivement à 0,8 million USD et 0,9 million USD. La figure 3 ci-après présente les charges de personnel pour la période allant de janvier à avril 2026.

Figure 3. Coûts du personnel de l'ONUSIDA, de janvier à avril 2026 (en USD)

Fonds transférés et affectés aux co-parrainants

28. Le budget 2026 du Programme commun a été élaboré dans un contexte de financement toujours plus imprévisible et reflète les ressources nécessaires à la mise en œuvre des priorités et des résultats définis dans le plan de travail et le budget 2026.
29. Le budget de base non spécifié approuvé pour 2026 prévoit deux scénarios de financement, à hauteur de 63 millions USD et de 80 millions USD. Dans le cadre du budget de base de 63 millions USD, 3 millions de USD seraient alloués aux co-parrainants « principaux » et 60 millions USD au Secrétariat.
30. La première tranche de 250 000 USD versée à chaque co-parrainant principal a été traitée au cours du deuxième trimestre 2026, après réception de contributions de base non affectées d'un montant de 30 millions USD, seuil de financement convenu par le CCP. Une deuxième tranche sera traitée dès que le seuil de financement de 50 millions USD provenant de fonds de base non affectés aura été atteint. Les bailleurs de fonds sont priés de débloquer les financements auxquels ils se sont engagés afin de permettre au Secrétariat d'effectuer de nouveaux virements.
31. Il n'y a pas d'enveloppes par pays pour 2026, car le modèle d'allocation des ressources approuvé pour 2026 ne prévoit que des fonds mondiaux de base destinés aux co-parrainants.
32. La figure 4 présente le détail des fonds alloués pour 2026 et des virements effectués aux co-parrainants.

Figure 4. Répartition du budget de base mondial pour 2026 et transferts aux coparrainants – Mai 2026 (en USD)



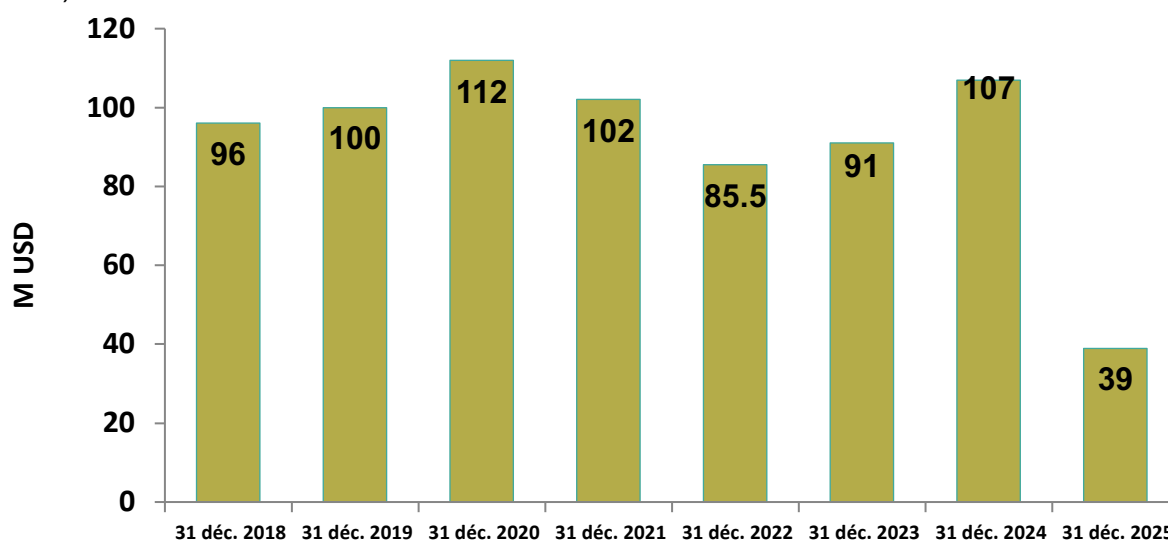
Solde du fonds

33. La nature de l'ONUSIDA, en tant que programme financé par des contributions volontaires, requiert de disposer d'un solde de fonds servant de trésorerie pour lancer et mettre en œuvre des activités en attendant la réception d'engagements ou de contributions fermes. Afin d'assurer la continuité des activités d'une année à l'autre, y compris l'attribution de fonds aux co-parrainants, il est nécessaire de disposer d'un solde de trésorerie suffisant à la fin de chaque année pour garantir le lancement et la mise en œuvre sans heurts du cadre unifié de budget, de résultats et de responsabilité au cours de l'année ou de l'exercice biennal suivant.
34. Lors de sa 26^e réunion, qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010, le CCP a approuvé un plafond pour le solde net du fonds de l'UBRAF, fixé à 35 % du budget biennal de l'ONUSIDA. Par la suite, lors de sa 36^e réunion, qui s'est tenue à Genève du 30 juin au 2 juillet 2015, le CCP a approuvé un niveau minimum pour le solde net du fonds, équivalant à 22 % du budget biennal. Récemment, lors de sa 54^e réunion, qui s'est tenue à Genève du 25 au 27 juin 2024, le CCP a réaffirmé le point 7.7 de la décision prise lors de sa 36^e réunion, maintenant ainsi le solde net minimum du fonds UBRAF à 22 % du budget biennal.
35. Au 31 décembre 2025, le solde net du fonds UBRAF s'élevait à 39 millions USD (contre 107 millions de USD au 31 décembre 2024). Ce montant dépasse de 11,3 millions USD le seuil minimal de 27,7 millions USD, ce qui représente 22 % du budget biennal de 126 millions USD (budget 2026 de 63 millions USD × 2), tel que réaffirmé par le CCP en juin 2024. Il convient de noter que ce solde net du fonds comprend un montant de 15 millions USD transférés du Fonds de réserve opérationnel afin de couvrir les coûts de restructuration liés à la transition au modèle de fonctionnement révisé, conformément à l'approbation du CCP.
36. Le Conseil de coordination du programme est invité à prendre note des informations contenues dans le rapport intermédiaire sur la gestion financière pour l'année 2026, couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026, et à encourager les gouvernements bailleurs de fonds et les autres parties prenantes à verser dès que possible leurs contributions au cadre unifié de budget, de résultats et de responsabilité. Les gouvernements donateurs et les autres bailleurs de fonds sont également invités à verser des contributions supplémentaires afin de répondre aux besoins du Programme commun qui ne sont pas pourvus en raison de la baisse des contributions,

à un moment où un tel soutien est indispensable pour assurer une transition responsable du Programme commun.

37. Il est également demandé au Conseil de coordination du programme d'encourager les gouvernements bailleurs de fonds à faire plusieurs contributions en 2026 afin de garantir que le solde du fonds ne descende pas en dessous du seuil minimum approuvé, dans le but d'éviter toute interruption des opérations et d'assurer la mise en œuvre sans heurts du Cadre unifié de budget, de résultats et de responsabilité jusqu'en 2027 et au-delà.

Figure 5. Gestion du solde du fonds de base pour les années 2018 à 2025 (en millions USD)



38. Afin de garantir le bon fonctionnement continu du Programme conjoint, il est impératif d'apporter des contributions permettant de maintenir un solde de fonds sain et permettre le remboursement de 15 millions USD au Fonds de réserve opérationnel, somme qui avait été transférée au solde du Fonds de base non affecté de l'UBRAF à la suite de l'approbation par le CCP, dans sa décision 6.9 de la 56^e session (PCB56).

Passifs liés au personnel

39. L'ONUSIDA a mis en œuvre les normes IPSAS en 2012 ; celles-ci exigent notamment qu'une entité comptabilise, évalue et présente toutes ses dettes, y compris celles liées au personnel. Les obligations liées au personnel de l'ONUSIDA sont évaluées par des actuaires professionnels.
40. Au 31 décembre 2025, les obligations au titre des régimes à prestations définies, calculées par des actuaires professionnels sur la base des données relatives au personnel et de l'historique des paiements fournis par l'OMS, s'élevaient à 56,6 millions USD (137,4 millions USD au 31 décembre 2024), dont 180,3 millions USD sont financés (y compris la provision pour charges encourues mais non payées), ce qui se traduit par un passif net financé de 123,7 millions USD, comme le montre le tableau ci-dessous. Cela correspond à une position de financement nette de 318 % (108 % au 31 décembre 2024). La baisse significative des obligations au titre des régimes à prestations définies s'explique principalement par la modification des hypothèses démographiques et financières, ainsi que par la réduction des prestations

estimées résultant de la diminution des effectifs, suite à la restructuration de l'ONUSIDA.

Tableau 2. Passif lié au personnel au 31 décembre 2025 (en millions USD)

	Exigence actuarielle fin 2025	Cumul fin 2025					(Sous-provisionnement) / Surprovisionnement
		Financé	Crédits alloués par l'UBRAF en 2012	Crédits alloués par l'UBRAF en 2013	Crédits alloués par l'UBRAF en 2014	Total cumulé	
Assurance maladie après la cessation de s	56,6	180,3				180,3	123,7
Congés annuels	7	9,0	2,2	0,4	0,5	12,1	5,1
Indemnités de départ	7,8	6,4	3,9	0,8	0,3	11,4	3,6
Compte spécial d'indemnisation	0,1	-	-	0,2	0,2	0,4	0,3
Total	71,5	195,7	6,1	1,4	1,0	204,2	132,7

Fonds de rénovation des bâtiments

41. Lors de sa 30^e réunion, en juin 2012, le Conseil de coordination du programme a approuvé la recommandation de la directrice exécutive visant à créer un fonds de rénovation des bâtiments. Il a en outre approuvé la reconstitution annuelle du fonds pour un montant équivalent à l'amortissement cumulé du bâtiment de l'ONUSIDA (ou tout autre montant qui pourrait être fixé par le Conseil de coordination du programme). Conformément à la décision du Conseil de coordination du programme, la directrice exécutive a décidé de consacrer 0,43 million USD en 2025 au Fonds de rénovation des bâtiments, soit le même montant que ces huit dernières années. Au 31 décembre 2025, le fonds de rénovation des bâtiments s'élevait à 8,3 millions USD.

Fonds de réserve d'exploitation

42. Lors de sa réunion de juin 1996, le Conseil de coordination du programme a recommandé la création du Fonds de réserve opérationnel (ORF). L'objectif principal de l'ORF est de garantir la disponibilité des liquidités nécessaires au financement du budget biennal approuvé par l'ONUSIDA, dans l'attente de la réception des contributions. Les avances de l'ORF ne peuvent être accordées qu'en dernier recours, et uniquement lorsque le report de fonds, le solde du fonds et les contributions reçues sont insuffisants pour permettre à l'ONUSIDA d'engager des fonds dans le cadre de son budget approuvé.

43. Lors de sa sixième réunion, en mai 1998, le Conseil de coordination du programme a approuvé le montant de l'ORF à hauteur de 33 millions USD et a entériné les règles et procédures régissant l'utilisation de ce fonds par la directrice exécutive. Par ailleurs, lors de sa seizième réunion, en juin 2005, le Conseil de coordination du programme a approuvé le montant révisé proposé pour l'ORF, soit 35 millions USD.

44. Lors de sa 56^e réunion en juin 2025, le Conseil de coordination du programme a approuvé le transfert, à partir du fonds de réserve opérationnel, d'un montant maximal de 15 millions USD, afin de couvrir les besoins financiers immédiats liés à la restructuration du Secrétariat de l'ONUSIDA et de reconstituer ce montant d'ici le 31 décembre 2027.

45. Au cours de l'exercice 2025, le Fonds de réserve opérationnel (ORF) a été partiellement réduit de 15 millions USD, à la suite de l'autorisation accordée à la directrice exécutive par le CCP, dans sa décision n° 6.9 de juin 2025, prise lors de sa 56^e réunion, d'utiliser jusqu'à 15 millions USD pour couvrir des coûts de restructuration urgents. Le solde de l'ORF s'élève à 20 M USD. Des contributions supplémentaires importantes de la part des donateurs permettront au Secrétariat de l'ONUSIDA de reconstituer l'ORF et de verser la deuxième tranche aux co-parrainants principaux en 2026, garantissant ainsi que l'intégralité des 3 millions USD alloués au titre des fonds catalyseurs aux co-parrainants principaux puisse être versée grâce à un budget de base de 63 millions USD entièrement financé.

Points de décision proposés

Le Conseil de Coordination du Programme est invité à :

46. *Prendre note* du rapport intermédiaire sur la gestion financière pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026, notamment en ce qui concerne la reconstitution du Fonds de rénovation des bâtiments ;

Annexe I

Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités - Détails des recettes liées aux fonds hors budget de base pour la période du 1^{er} janv. 2026 au 30 avr. 2026 (en USD)

Cotisations hors fonds principal pour la période du 1^{er} janv. 2026 au 30 avr. 2026	
Gouvernements	
Bénin (TGF)	115 468
Canada	810 823
Chine	4 460 026
Laos (TGF)	189 251
Luxembourg	2 521 622
*Pays-Bas	6 046 512
Nigeria (TGF)	500 000
Suède	395 960
Sous-total Gouvernements	15 039 662
Organisations co-parrainantes	
UNFPA (Sida)	2 256 976
UNHCR	36 250
Sous-total Orga. co-parrainantes	2 293 226
Autre	
Fondation Bill et Melinda Gates	280 646
MPTF Office	515 400
Organisation panaméricaine de la santé (OPS)	1 129 928
Sidaction	118 777
UNOPS (TGF)	259 054
Sous-total	2 303 804
TOTAL	19 636 692

[Fin du document]